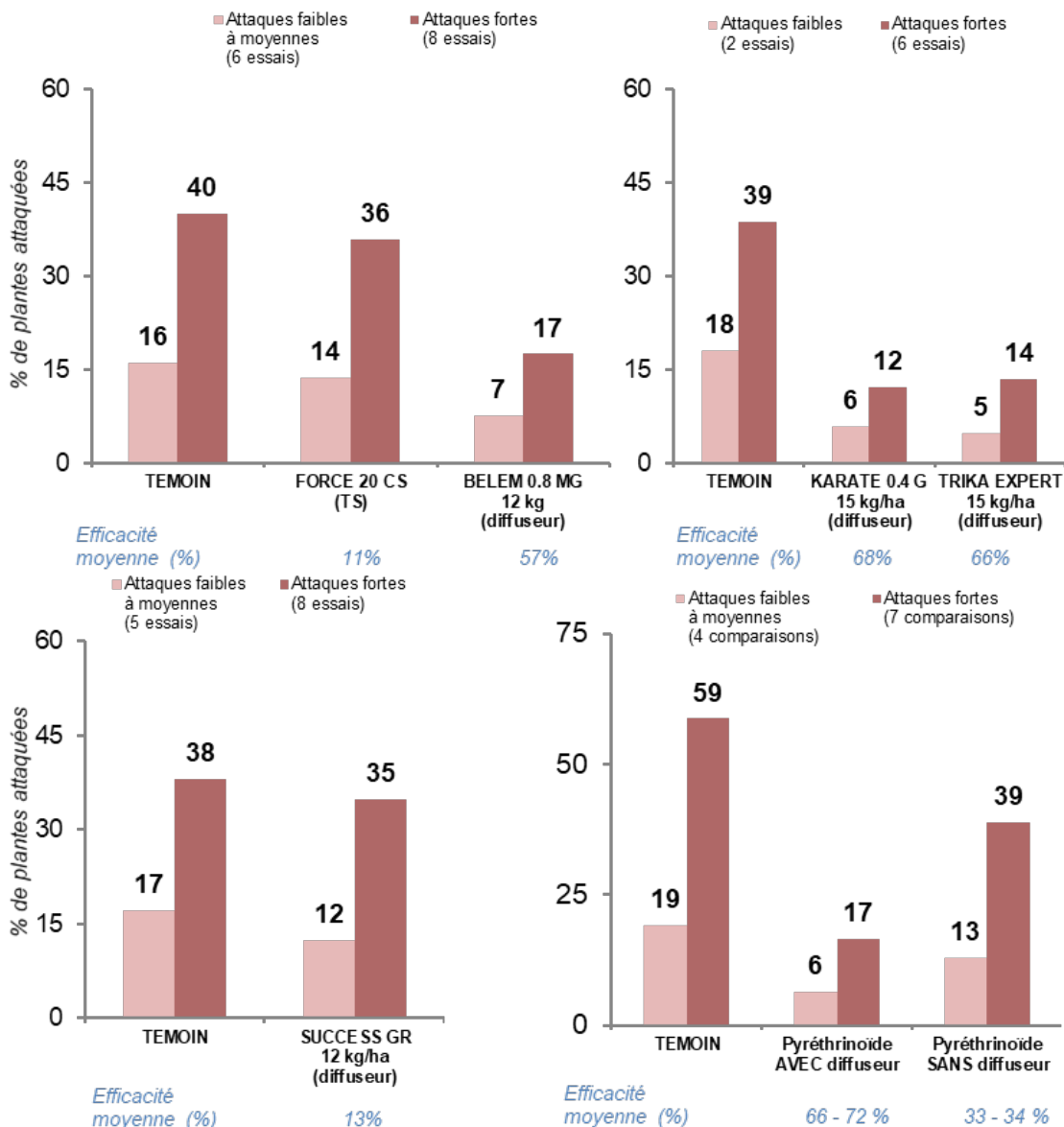


PA n°498, avril 2022

Complément à l'article :

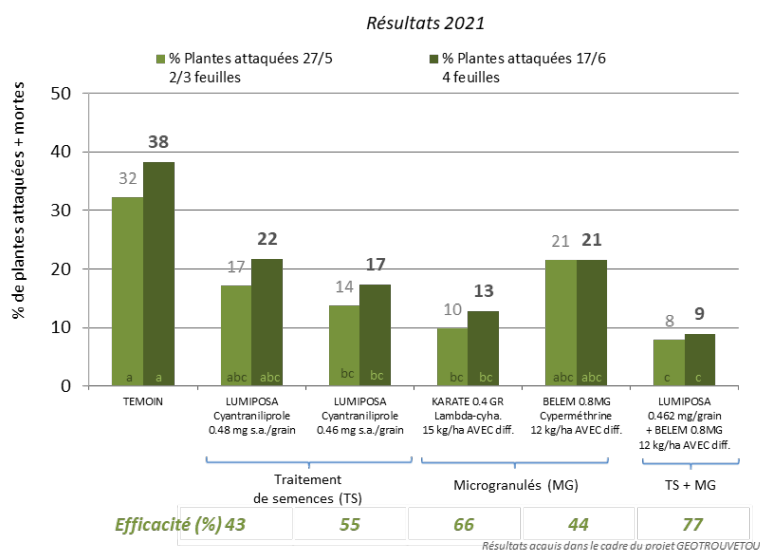
## RAVAGEURS DU MAÏS Anticiper la protection des parcelles

**Figure 1 : Protection du maïs contre les attaques de taupins**  
Synthèse d'essais maïs grain et maïs fourrage [2012-2018]

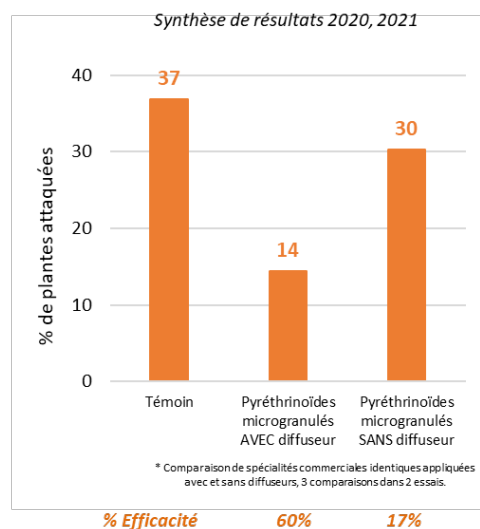


**Figure 2 : Protection du maïs contre les dégâts de géomyze**

**Efficacité de Lumiposa et/ou microgranulés**



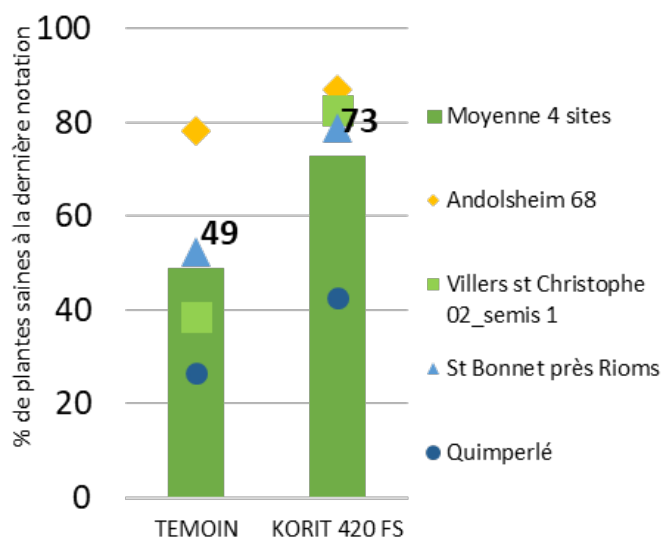
**Intérêt du diffuseur pour les produits microgranulés\***



**Figure 3 : Protection du maïs contre les dégâts de corvidés**

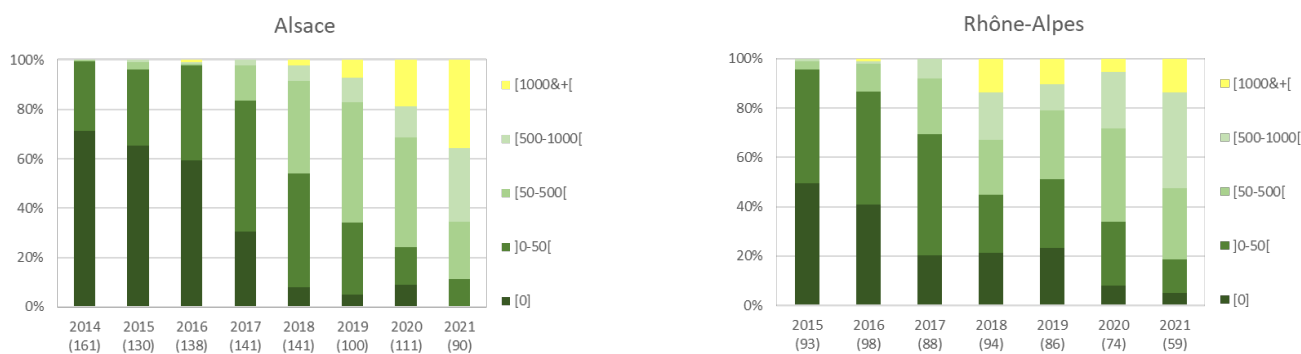
Dispositif en micro-parcelles de 8 rangs x 8 à 15 mètres de long (selon les sites)  
4 répétitions, 8 à 12 modalités expérimentales selon les sites.

Notation du nombre de plantes saines / attaquées à la dernière date de notation

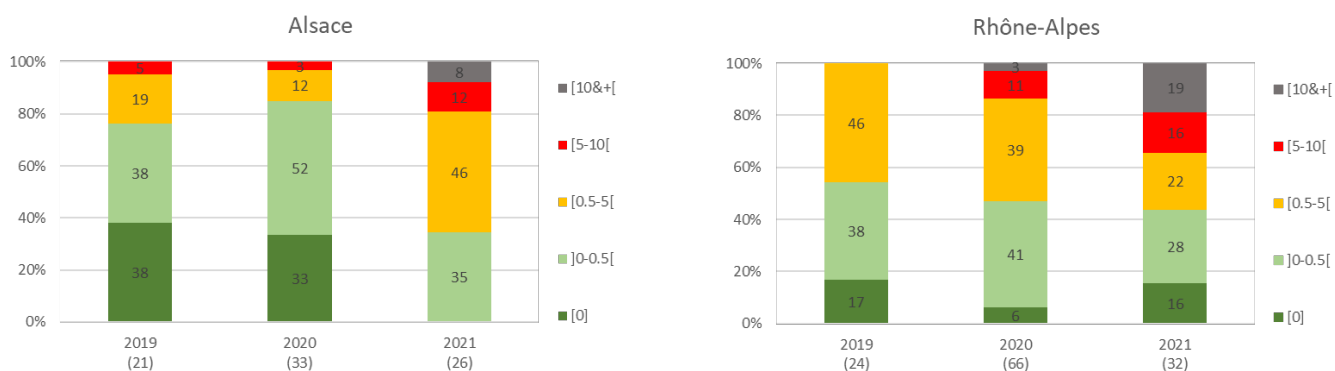


**Figure 4 : Evolution des captures de chrysomèle du maïs en Alsace et en Rhône-Alpes**

a). Répartition des parcelles selon le nombre de captures par piège / an sur **pièges à phéromone (PAL)**



b). Répartition des parcelles selon le nombre de captures par piège / jour sur **pièges chromatiques (pièges jaunes)**



**Figure 5 : Chrysomèles / Recommandations techniques pour le maïs grain et le maïs fourrage**

- a) selon le nombre de captures de chrysomèle du maïs sur pièges chromatiques au cours de l'année précédente  
**Secteurs concernés : plaine d'Alsace, vallée du Grésivaudan, marais de Bourgoin-Jallieu, Combes de Savoie**

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <i>Valeur indicative</i>
+	Stress hydrique <b>faible</b>	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique <b>fort</b>	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs l'année suivante

- b) selon le nombre de captures de chrysomèle du maïs sur pièges à phéromone au cours de l'année précédente  
**Secteurs concernés : Toute la France (sauf certains secteurs d'Alsace et de Rhône-Alpes)**

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromone >100 ad./piège/an
+	Stress hydrique <b>faible</b>	<b>Pas de recommandation concernant l'ITK</b>	<b>Pas de maïs l'année n+1</b> dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n)	Pas de maïs 1 an sur 6
+++	Stress hydrique <b>fort</b>	Surveillance à l'aide de pièges à phéromone	<b>Surveillance des parcelles voisines en année n+1</b>	Pas de maïs 1 an sur 5

\* Valeurs indicatives. Les seuils pratiqués dans d'autres pays oscillent entre 5 (aux USA sous conditions pluviales) et 10-15 adultes / piège / jour (en Italie sous conditions d'irrigation non limitantes). Ces valeurs restent à préciser pour les différents contextes pédoclimatiques rencontrés en France.

\*\* Une protection insecticide appliquée au semis peut éventuellement être mise en œuvre pour réduire le nombre d'adultes qui émergeront de la parcelle. Dans le cadre de la protection contre la chrysomèle du maïs, la protection insecticide n'est pas justifiée pour la culture de maïs de l'année N si la culture de l'année N-1 n'est pas du maïs ou si la culture de l'année N+1 ne sera pas du maïs.

Spécialités commerciales (produit de référence)	LUMIPOSA	FORCE 20CS	FORCE 1,5G	BELEM 0.8MG DAXOL	KARATE 0.4GR	TRIKA EXPERT + TRIKA LAMBDA 1	SUCCESS GR	
Dose maximum / ha	voir ci dessous	voir ci dessous	12.2 kg	12 kg	15 kg	15 kg	12 kg	
Type de produit	Traitement de semence	Traitement de semence	Microgranulés	Microgranulés appliqués avec un diffuseur microgranulés starter (7-37-0) et biostimulant				
Diffuseur recommandé	-	-	Aucun	Diffuseur DXP	Diffuseur Syngenta	Tous diffuseurs	Diffuseur DXP	
Conditions optimales d'application	-	-	-	Pour un positionnement optimal des microgranulés, éviter les préparations grossières (avec mottes, cailloux, résidus, lit de semence soufflé, sol trop sec...)				?
Homologués pour les usages:	Mouche (géomyze)	Ravageurs du sol						
Intérêts techniques pour la protection contre	Taupins	-						
	Scutigerele	?						
	Vers gris	?						
	Mouche des semis	?						
	Oscinie	?						
	Géomyze							
	Chrysomèle du maïs	?						
Principales contraintes réglementaires	CONDITIONS 2022 AMM art. 53 règlement (CE) 1107/2009 accordée du 1/3/22 au 29/6/22, uniquement pour les semis en Bretagne, Basse Normandie, Paysse de la Loire. Dose : 614 µg s.a./graine, 67,5 g s.a./ha, sur la base de 110 000 graines/ha	Dose : 0,05 l/ unités de 50 000 graines	ZNT 20 m DVP 20 m si dose >10kg DVP 5 m si dose ≤10 kg Autorisé 1 an sur 3. Produit à incorporer à une profondeur minimum de 3 cm		ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	ZNT 20 m DVP 20 m	
Autorisé sur maïs doux	non	non	Oui (avec diffuseur)	oui	oui	oui	oui	
Prix indicatif / Ha (dose homologuée)		~30 à 46 € selon densité de semis	~64-66 €	~44-46 €	~63-65 €	~75- 77 €	~75 €	

### Légendes :

Usage homologué	Usage non homologué pour lutter contre la cible	Efficacité :
		++ Bonne
		+ Moyenne
		+/- } Irrégulière
		- Insuffisante
		? Manque d'information

- ① Efficacité plus limitée en cas d'attaques tardives.  
Meilleure efficacité lors d'attaques précoces
- ② Protection insecticide à accompagner de mesures agronomiques adaptées
- \* à confirmer

▲ La firme phytopharmaceutique ne conseille pas l'utilisation du produit pour protéger la culture contre la cible. Le produit peut être appliqué sous la reonsabilité de l'agriculteur.

Les appréciations concernant les efficacités sont renseignées à titre indicatif.